

POLITIQUE DE PRÉVENTION

Pour un environnement sain et sécuritaire pour tous



Présentation

Par définition, du fait de sa mission particulière, l'Église doit s'efforcer d'être une experte en humanité. Malheureusement, son histoire nous enseigne comment elle fut souvent confrontée à la manipulation, aux intérêts personnels et aux quêtes de pouvoir. En ce vingt-et-unième siècle, l'Église est sans doute à une étape de sa vie où sa fidélité à la mission confiée par le Christ n'aura jamais été aussi attendue, espérée et recherchée. Tournées vers l'avenir et lucides quant à leurs défis d'organisation et de transparence, les communautés chrétiennes s'engagent à vivre la radicalité du grand commandement de leur Seigneur : « Aimez-vous les uns les autres, comme je vous ai aimés... » (Jean 13, 34) Le critère est élevé : « Comme je vous ai aimés... »

Tout en assumant ses responsabilités quant aux formes d'abus ayant existé dans le passé, le regard tourné vers demain, l'Église se veut proactive et préventive. À tous les niveaux de sa constitution – ministres ordonnés et agents de pastorale, employés et bénévoles – tous sont impliqués dans une nouvelle forme d'existence où la transparence permettra de répondre aux exigences d'un environnement sain et sécuritaire pour tous, pour les responsables ecclésiaux comme pour tous les bénéficiaires. Cependant, il ne faut pas compromettre la qualité de la fraternité et du témoignage ni la collaboration auprès des clientèles les plus démunies, lesquelles sont souvent le souci privilégié de l'Église.

Je compte sur tous les intervenants en Église et, en particulier, sur les pasteurs responsables, pour mettre en œuvre cette politique de prévention. En établissant des mécanismes d'accompagnement et de fonctionnement sécuritaires et bénéfiques, nous libérons entre nous un potentiel d'action inouï : « ce que vous faites aux plus petits d'entre les miens, c'est à moi que vous le faites... » (Matthieu 25, 40). La liberté qui nous est ainsi offerte multipliera notre service d'amour dans le monde.

Souhaitons-nous d'harmonieuses démarches de rencontres, d'échanges et de délégations de fonctions. Que nos communautés chrétiennes témoignent ainsi du Royaume de Dieu en croissance en elles et autour d'elles.

† *Raymond Poisson*

Évêque de Saint-Jérôme et de Mont-Laurier



POLITIQUE DE PRÉVENTION

Pour un environnement sain et sécuritaire pour tous



Introduction

Le présent document est la mise à jour de la « Politique de prévention *pour un environnement sain et sécuritaire pour tous* », août 2019 et de la Politique *La gestion responsable du bénévolat en paroisse* d'avril 2013. Il importe de se dire que dans la politique de prévention août 2019 s'ajoutait, aux personnes bénévoles qui étaient concernées, tout le personnel que l'on retrouvait en paroisse et dans les services diocésains. Ainsi, vous avez entre les mains la troisième édition révisée 2021 de la « Politique de prévention *pour un environnement sain et sécuritaire pour tous* ».

Comme son nom l'indique, cette politique a pour objectif ultime de prévenir les abus¹ de toutes sortes et de protéger les personnes qui œuvrent au sein de l'Église – employés et bénévoles – et celles qui la fréquentent. Une attention particulière sera portée aux personnes dites vulnérables : enfants, personnes mineures, personnes âgées, personnes ayant une déficience intellectuelle, personnes en détresse psychologique, etc.² Cette politique de prévention est également l'objet d'un décret de la part de l'évêque, dont copie figure à la page suivante, soulignant l'obligation de son application.

Quatre modules sont proposés pour l'application de la politique de prévention. Le *module 1* présente le *Processus de gestion responsable*. Le *module 2* regroupe l'évaluation du risque, les mesures de prévention ainsi que les mesures requises à mettre en place pour mieux gérer le risque lié aux postes en question.³ Le *module 3* propose un *Coffre d'outils pour les ressources humaines rémunérées*. Le *module 4* offre un *Coffre d'outils pour les ressources humaines bénévoles*.

Dans l'espérance que cette troisième édition révisée permette à notre Église de continuer de s'épanouir dans un environnement sain et sécuritaire pour tous! Nous vous souhaitons de belles rencontres avec les personnes qui croiseront votre route.



¹ « Les abus désignent un comportement physique, verbal, émotionnel ou sexuel de la part d'un représentant d'une entité de l'Église » dans *Protection des personnes mineures contre les abus sexuels*, Conférence des évêques catholiques du Canada, Éditions de la CECC, 2018, p. 92.

² *Ibid.* p. 94-95.

³ Il existe de la part du Centre canadien de protection de l'enfance des formations disponibles sur le Web; en guise de complément à ce document, l'une d'elles « *Priorité Jeunesse* » vous sera présentée. Elle est fortement recommandée.